

Cette tribune ne reflète pas une prise de position du syndicat ni de son comité. Elle ne fournit pas une formule clé en main à appliquer telle quelle, mais se veut une base de réflexion à un débat à poursuivre sur nos sites (Educateur / SAEN) pour que les progrès de l'évaluation au cycle 3 puissent être considérés comme un effet positif de la réforme.

Vers une révolution de l'évaluation à l'école obligatoire neuchâteloise?

John Vuillaume

La rénovation du secondaire I (cycle 3) induit de profondes réflexions dans les esprits des collègues concerné-es. Il ne semble plus possible de gérer les nombreux·euses élèves décroché·es au niveau 1 en maintenant une évaluation sommative dépréciative pour celles et ceux dont les résultats scolaires sont démotivants.

L'idée d'un portfolio par branche et par élève, avec une évaluation certificative en fin d'année, fait son chemin. Le maître d'apprentissage ou la directrice de lycée en tireraient davantage profit que d'une moyenne arithmétique bien trop abstraite.

Dans cette optique, il semblerait utile et indispensable que le Service de l'enseignement obligatoire (SEO) se charge d'élaborer un portfolio des compétences commun à tout le canton, standardisé quant aux objectifs,

mais personnalisé et individualisé quant au rythme de travail. Des outils existent¹ qui en permettraient la réalisation. Ce document cantonal devrait traduire les objectifs du plan d'études romand (PER) en un parcours d'apprentissage adapté au fonctionnement de l'école neuchâteloise. Il n'y a pas loin de la coupe aux lèvres: l'horizon d'un véritable enseignement différencié tout au long de la scolarité obligatoire n'a probablement jamais été aussi proche. Reste à faire sauter le verrou de l'évaluation!

Le mur de Berlin que l'on croyait éternel est tombé il y a trente ans: pourquoi celui de l'évaluation sommative ne connaîtrait-il pas le même sort?

¹ dont au moins un logiciel gratuit et libre

De la suite dans les idées...

Lors de la Journée syndicale, à la demande de nombreux·ses collègues, le SAEN a décidé d'organiser une soirée de réflexion à propos des recommandations du DEF sur les devoirs. Celle-ci aura lieu le **jeudi 16 janvier 2020**, à 19 h, à l'aula du collège des Coteaux à Peseux. (pap/pg)

la vigie



Amertume

L'enseignant·e formé·e à l'École normale de Neuchâtel à la fin du XXe siècle subit une retenue salariale de 15% s'il lui vient l'idée d'enseigner dans un autre cycle que celui mentionné sur son titre. Pour parer à cette infortune, notre canton et ses voisins romands prescrivent une formation initiale ou complémentaire, très intense. De fait, c'est inaccessible si le salaire est le seul de la famille, à moins de bénéficier d'un héritage opportun!

Cette pratique interpelle, sachant qu'il est fréquent que des personnes non formées soient engagées. En effet, selon les degrés et les cercles scolaires, les diplômé-es ne se bousculent pas au portillon lorsqu'un poste est mis au concours. Que faut-il privilégier? Les compétences d'enseignant·es incomplètement titré·es mais pratiquant depuis des années, maîtrisant la gestion de classe, les pratiques d'évaluation par compétences et les relations avec les parents? Ou la possible fragilité d'individus dépourvus de pratique pédagogique, mais volontaires? Que l'on choisisse l'un ou l'autre, le traitement sera le même, à quelques centaines de francs près. Et la pastille est amère, difficile à avaler.